

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

*

Commune de Beaulieu-sur-Mer

*

ENQUETE PUBLIQUE
relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du
Domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée
par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour
la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer.

Du 7 novembre au 9 décembre 2016 inclus.

.

*

Prescrit par arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 modifiant
l'arrêté 2016-647 du 18 août 2016

PARTIE 1 :

LE RAPPORT D'ENQUÊTE

Commissaire Enquêteur : Henri NOUGUIER

SIGLES UTILISES DANS CE RAPPORT

CE : Commissaire Enquêteur

CU : Code de l'Urbanisme

DEGR : Direction de l'Environnement et de la gestion des risques

DOCOB : Document d'Objectifs d'une zone Natura 2000

MO : Maitre d'Ouvrage

PPA : Personnes Publiques Associées

ZIEM : Zone Interdite aux Engins à Moteur

ZMP : Zone Marine Protégée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristique

SOMMAIRE

PARTIE 1 :	1
 <i>LE RAPPORT D'ENQUÊTE</i>	
 1. GENERALITES	5
1.1 Objet de l'enquête	5
1.2 Cadre juridique	6
1.3 Nature et caractéristiques du projet	7
1.4 Composition du dossier	8
 2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	10
2.1 Désignation du commissaire-enquêteur	10
2.2 Organisation	10
2.3 Publicité et information du public	11
2.4 Permanences en Mairie	13
2.5 Ouverture de l'Enquête publique	13
2.6 Consultation du public et observations recueillies après l'enquête	13
2.7 Climat de l'enquête	14
2.8 Clôture de l'enquête	14
2.9 Observations du maître d'ouvrage	14
 3. APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER, INVESTIGATIONS ET CONSULTATIONS	15
3.1 Analyse du Commissaire Enquêteur	15
3.2 Investigations du Commissaire Enquêteur	16
3.3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations du public au responsable du projet	16
3.4 Examen du mémoire en réponse du responsable du projet	17

4. ANALYSE DES AVIS DES PPA, ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	18
4.1 Avis de personnes publiques associées	18
4.2 Observations et questions du Public et réponses du Commissaire-Enquêteur	19
4.3 Bilan des observations du Public	19
PARTIE 2 :	20
5. CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
5.1 Sur la forme	21
5.2 Sur les observations du public	22
5.3 Sur le projet	22
5.4 L'Avis du Commissaire Enquêteur et les conclusions sur le projet présenté	22

LE RAPPORT D'ENQUÊTE

1. GENERALITES

1.1 Objet de l'enquête

La demande de renouvellement de concession de la Zone Marine Protégée (ZMP) pour une durée de 15 ans à titre gratuit porte sur le périmètre actuel de la concession de 25 Ha (250m x 1000m) délimitée par 4 bouées-balises jaunes surmontées d'une croix de Saint-André. Soit une superficie en forme d'un quadrilatère implanté sur des fonds marins compris entre -30 et -40 mètres. Cette ZMP est située sur le littoral de la commune de Beaulieu-sur-Mer, au droit du port de plaisance, à 300m de la côte. À noter que le précédent dossier projet de l'enquête (décembre 2014) prévoyait une superficie accrue à 55 Ha, mais cette superficie a été ramenée aux 25 Ha initiaux (identique à la précédente concession du 29 SEPTEMBRE 2004) par décision de la conférence administrative du Conseil Départemental (courrier de la Direction Générale des services Départementaux des Alpes-Maritimes du 7 juin 2016). Un complément modificatif du dossier de renouvellement : « Modification du périmètre de renouvellement » de Mai 2016 à été annexé au dossier d'enquête public avant le début de l'enquête.

La présente enquête publique du lundi 7 novembre au vendredi 9 décembre 2016 inclus, a pour objet de soumettre à l'avis du public le projet relatif à l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer. Projet élaboré conformément à la réglementation en vigueur.

1.2 Le projet de renouvellement de concession

Les demandeurs sont conjointement : le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Alpes-Maritimes et la Prud'homie des pêcheurs de Villefranche-sur-Mer

Le projet de renouvellement de la concession de la ZMP fait suite au bilan globalement favorable des précédentes concessions de la même zone depuis 1982.

Le projet de concession s'inscrit dans une démarche globale et répond à des objectifs de conservation du milieu marin en favorisant la biodiversité par la restauration et la valorisation biologique d'un milieu dégradé et appauvri et par la constitution de zones de production halieutiques sur les fonds sablo-vaseux. Ce projet ainsi participe au maintien d'une activité socio-économique comme la pêche artisanale par l'augmentation attendue de la ressource halieutique.

D'autre part le réseau Natura 2000 en mer comprend la ZMP de Beaulieu-sur-Mer. Le Document d'Objectifs (DOCOB) qui fixe les objectifs de conservation et les mesures d'actions associées est en cours d'élaboration par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le Contrat de baie d'Azur signé le 23 janvier 2012 qui est une démarche volontaire comprend la ZMP de Beaulieu-sur-Mer. Elle a pour but d'apporter des réponses aux multiples pressions qui s'exercent sur le littoral, avec pour objectif la mise en œuvre d'actions volontaires destinées à l'amélioration du milieu marin, des cours d'eau et des milieux naturels à l'échelle du bassin versant.

La ZMP actuelle visible depuis le rivage et le port est délimitée par 4 bouées jaunes surmontées d'une croix de Saint-André.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs et d'optimiser les aménagements récifaux, une réglementation stricte interdit l'ensemble des usages, permettant ainsi une protection intégrale de cette réserve :

- Interdiction de pêche professionnelle et de loisir sous toutes ses formes ;
- Interdiction de chasse sous-marine ;
- Interdiction de mouillage et de dragage ;
- Interdiction de plongée sous-marine.

1.3 Cadre réglementaire

Par un arrêté modificatif (3 octobre 2016) à l'arrêté préfectoral du 18 août 2016, Monsieur le Préfet Alpes-Maritimes a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil

Départemental des Alpes-Maritimes pour la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer.

J'ai été désigné le 13 juin 2016, par le Président du Tribunal administratif de Nice, en qualité de Commissaire-Enquêteur afin de diriger les opérations d'enquêtes dont s'agit (cf. annexe du présent rapport); au titre des articles L.123-1 à L. 123-19 et R.123-1 à R.123-27 et R.2124-1 à R.2124-12 relatifs aux concessions d'utilisation du domaine Public Maritimes en dehors des ports, de la délibération du Conseil départemental des Alpes-Maritimes du 31 janvier 2014 et le rapport de clôture de l'instruction administrative et demande d'ouverture d'enquête publique transmis le 2 juin 2016 par la DDTM des Alpes-Maritimes.

Procédure :

La présente enquête est régie principalement par les textes suivants :

- Le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;
- Le Code générale de la propriété des personnes publiques et notamment les articles suivants : R.2124-1 à R.2124-12 relatifs aux concessions d'utilisation Public Maritime en dehors des ports ;
- Le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Etapas de la procédure :

- rédaction du projet de modification suite aux délibérations n°10 du Conseil Départemental du 31 janvier 2014, du comité départemental de pêches maritimes et d'élevages marins des Alpes-Maritimes du 17 juin 2014, N° 1706-2014 de la Prud'homie des Pêcheurs de St Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer et Villefranche-sur-Mer du 18 septembre 2014 ;
- abandon de la zone d'extension du conseil Départementale des Alpes-Maritimes du 7 juin 2016 ;
- arrêté préfectoral n° 016/2016 portant reconduction d'une zone interdite au mouillage et à la plongée sous-marine, bordant la commune de Beaulieu-sur-Mer du 22 février 2016 ;
- l'avis conforme délivré par le ministère de la Défense du 3 décembre 2015 ;
- l'avis précisant la gratuité de la concession de la direction générale de finances publiques du 17 décembre 2015 ;
- l'avis favorable avec réserves de la direction départementale des Territoires et de la Mer du 5 et 13 octobre 2015 ;

- l'avis défavorable concernant l'implication en termes de sécurité nautique du projet de la commission nautique locale du 11 décembre 2015 (Note du CE : Ceci est sans objet car cela concernait le projet initial d'extension à 55Ha et abandonné dans le projet actuel);
- l'avis de la Mairie de Beaulieu-sur-Mer – Métropole Nice Côte d'Azur du 15 décembre 2015 émet des réserves quant à l'utilité de l'extension de la ZMP à 55 Ha (Note du CE : même observation que ci-dessus);
- l'avis de l'agence des aires marines protégées du 15 décembre 2015 favorable à la reconduction des 25Ha existants et défavorable à l'extension à 55Ha de la ZMP (Note du CE : même observation que ci-dessus);
- la décision préfectorale n°81/RNP/2016 du 8 mars 2016 de convoquer la commission nautique le 24 mars 2016 ;
- arrêté préfectoral modificatif du 3 octobre 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-647 du 18 août 2016
- le projet de convention de concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, établi entre l'Etat et les trois demandeurs conjoints : le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Alpes-Maritimes et la Prud'homie des pêcheurs de Villefranche-sur-Mer ;
- désignation du Commissaire Enquêteur par le Tribunal administratif de Nice;
- mesures de publicité ;
- enquête publique avec ouverture d'un registre pour permettre au public de formuler ses observations ;
- délibération du conseil Municipal approuvant la modification ;

1.4 Composition du dossier

Le dossier d'enquête comprend les 14 pièces suivantes en annexe:

- Pièce n°1 « Dossier général de présentation» comportant :
 - Le contexte historique et environnemental,
 - Le contexte règlementaire,
 - La présentation des ZMP des A-M,
 - Bilan des ZMP,
 - Demande de renouvellement,
 - Evaluation Natura 2000
- Pièce n°2 « Résumé non technique »
- Pièce n°3 « Dossier de renouvellement » comportant :
 - Le contexte historique
 - Les objectifs
 - Le contexte règlementaire,
 - La présentation de la ZMP,

- Bilan des trente années d'existence de la ZMP,
- Demande de renouvellement

- Pièce n°4 « Délibération »
 - n°10 du Conseil Départemental du 31 janvier 2014,
 - du comité départemental de pêches maritimes et d'élevages marins des Alpes-Maritimes du 17 juin 2014,
 - n°1706-2014 de la Prud'homie des Pêcheurs de St Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer et Villefranche-sur-Mer 18 septembre.

- Pièce n°5 « Abandon de la zone d'extension »
 - Courrier du Conseil départemental des Alpes-Maritimes 7 juin 2016
 - Dossier de demande de renouvellement – Modification du périmètre de renouvellement – Mai 2016

- Pièce n°6 « Arrêté Préfectoral zone interdite au mouillage»
 - Arrêté Préfectoral n°016/2016 du 22 février 2016.

- Pièce n°7 « Instruction administrative »

- Pièce n°8 « Commission nautique »

- Pièce n°9 « Convention »

- Pièce n°10 « Lettre désignation du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nice

- Pièce n° 11 « Arrêté d'ouverture d'enquête »
 - Arrêté Préfectoral du 3 octobre 2016 modificatif à l'arrêté du 18 août 2016
 - Arrêté Préfectoral du 18 août 2016.

- Pièce n°12 « Avis d'enquête et publicité dans les journaux »

- Pièce n°13 « Affichages et publicités légale »
 - Attestations d'affichage de l'arrêté préfectoral
 - Attestation d'affichage de l'avis préalable
 - Publicités dans Nice-Matin, Les Petites Affiches, le site de la commune de Beaulieu-sur-Mer et celui de la préfecture des Alpes-Maritimes.

- Pièce n°14 « Registre d'enquête »

Registre d'enquête (24 pages) ouvert, coté, paraphé et clôturé par le Commissaire Enquêteur.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

J'ai été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Nice en date du 13 juin 2016, pour diriger l'enquête publique relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer.

En ma qualité de Commissaire Enquêteur, je déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel dans le cadre de ce projet.

2.2 Organisation

J'ai contacté le service instructeur représenté par Monsieur PREVOST de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Pôle Gestion du Domaine Public Maritime 147 Bd du Mercantour 06286 NICE en charge de ce dossier. Je l'ai rencontré le 28 juin 2016 pour définir les dates de permanences, les modalités de l'enquête et récupérer le dossier d'enquête. J'ai procédé à la visite des lieux le 06 septembre et le 24 septembre 2016. L'enquête initialement prévue du 20 septembre 2016 au 21 octobre 2016 a été reportée suite à un défaut d'affichage que j'ai constaté. Par un arrêté modificatif du 3 octobre 2016 Mr le Préfet a fixé les nouvelles dates de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 novembre au 9 décembre 2016. J'ai paraphé et remis le dossier d'enquête complet ainsi que le registre d'enquête à la mairie de Beaulieu-sur-Mer le 24 septembre 2016.

Les locaux mis à disposition à la mairie de Beaulieu-sur-Mer sont satisfaisants, tant pour le public que pour le Commissaire Enquêteur.

Par la suite j'ai procédé de mon initiative à la découverte par déplacement automobile et pédestre du site objet de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, du lundi 7 novembre au vendredi 9 décembre 2016 inclus, en la mairie de Beaulieu-sur-Mer

Un registre d'enquête de 24 pages (numéroté de 1 à 24) a été dûment ouvert, coté, paraphé et clos par le Commissaire Enquêteur, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté susvisé.

Après la récupération du dossier d'enquête et du registre, une rencontre sous huitaine a eu lieu avec le service instructeur pour présentation du procès verbal de synthèse.

Le présent rapport est établi par le commissaire-enquêteur dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête conformément aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement. Il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Les conclusions motivées sont consignées dans un document séparé.

2.3 Publicité et information du public

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé

Les mesures de publicité réglementaire (avis d'enquête et arrêté préfectoral) ont été les suivantes :

- **Par voie d'affichage**

sur les lieux suivants :

- les panneaux d'affichage extérieurs de la Mairie de Beaulieu-sur-Mer et proche de la ZMP
- les panneaux d'affichage annexes de la commune.

Ces affichages effectués depuis le 20 octobre 2016 (soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête publique) se sont poursuivis jusqu'au 09 décembre inclus 2016, terme de l'enquête.

J'ai effectué un contrôle le 24 octobre 2016 et les jours de mes permanences, l'affichage était effectif.

Ils sont attestés par les certificats d'affichage signé par Mr le Maire de Beaulieu-sur-Mer joints en annexe " Affichage et publicité légale " conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé

- **Par voie de presse**

L'avis d'enquête est paru pour la première fois dans le journal Nice Matin le 17 octobre 2016 soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête publique et dans les huit jours suivants le début de l'enquête : semaine du 14 au 20 octobre 2016.

L'avis d'enquête est paru pour la première fois dans le journal Les petites affiches des Alpes-Maritimes le 14 octobre 2016 soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête publique et dans les huit jours suivant le début de l'enquête : semaine du 4 au 10 novembre 2016 (n° 3835).

La régularité des informations tant par voie d'affichage sur les panneaux de la mairie de Beaulieu-sur-Mer, sur les sites internet de la commune et de la préfecture et par voie de presse pour annoncer l'enquête a été respectée dans les délais réglementaires.

- **Par voie électronique**

- sur le site internet de la commune de Beaulieu-sur-Mer : <http://www.beaulieusurmer.fr/>
- le site internet de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Concessions-d-utilisation-du-domaine-public-maritime-en-dehors-des-ports/Attribution-au-CD06-d-une-concession-zone-marine-protgee-de-Beaulieu-sur-Mer> Informations accessibles dans la rubrique : Accueil > Publications > Enquêtes publiques > Concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports > Attribution au CD06 d'une concession - zone marine protégée de Beaulieu-sur-Mer.

J'ai constaté la présence de cette information sur ces sites en date des 3, 7, 22 novembre et 9 décembre 2016;

La publicité et l'information du public ont été bien faites, mais ont suscité un faible intérêt apparent au vu de la participation sur le registre d'enquête avec une remarque favorable.

2.4 Permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie

J'ai tenu une permanence en mairie de Beaulieu-sur-Mer :

- 9H00 à 12H00 et de 13h30 à 16h30 le lundi 07 novembre, mercredi 23 novembre ainsi que le vendredi 09 décembre 2016 ;

Le 24 octobre 2016, j'ai paraphé l'ensemble des pièces du dossier d'enquête.

Lors de mes permanences des :

- 07 novembre je n'ai reçu aucun public, ni courrier ;
- 23 novembre j'ai reçu une personne ayant laissé une observation R1 sur le registre ;
- 09 décembre je n'ai reçu aucun public, ni courrier ;

Aucun courrier ne m'a été remis et enregistré sur le registre pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la mise à disposition du dossier d'enquête pour consultation par le public, une personne a laissé une observation (R1) sur le registre.

2.5 Ouverture de l'Enquête Publique

Un registre d'enquête de 24 pages numérotées de 1 à 24 pendant une durée de 33 jours consécutifs a été dûment ouvert par le Commissaire Enquêteur le 24 octobre 2016, coté, paraphé et clos le vendredi 09 décembre 2016 à 16H30 par le Commissaire Enquêteur, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral précité

2.6 Consultation du public et observations recueillies après les enquêtes

- Registre : Pendant la mise à disposition du dossier d'enquête pour consultation par le public une observation a été portée dans le registre d'enquête de 24 pages. Ce dire a été numéroté R1 dans le registre d'enquête utilisé.
- Courrier : Aucune lettre ou aucun dossier n'ont été adressé ou remis au Commissaire Enquêteur ni annexés au registre d'enquête.
- Oral : 1 personne s'est exprimée au CE et elle a laissé une observation écrite R1.

2.7 Climat de l'enquête et incidents

L'enquête s'est déroulée, conformément aux prescriptions de l'arrêté précité.

Comme prévu par l'arrêté préfectoral, j'ai siégé en Mairie de Beaulieu-sur-Mer aux jours et heures prévues.

D'une manière générale, l'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein de collaboration courtoise, sans qu'aucun incident ne soit à déplorer dans les locaux.

2.8 Clôture de l'Enquête Publique

À l'issue de l'enquête le 09 décembre 2016 à 16H30, j'ai clos le registre que j'ai conservé ainsi que les dossiers de l'enquête pour la suite des opérations, notamment la rédaction d'un PV de synthèse au MO, du rapport et conclusions motivées. L'ensemble de ces pièces sera transmis à Mr le Président du Tribunal Administratif de Nice et à Mr le Préfet des Alpes-Maritimes avec mon rapport et mes conclusions motivées.

2.9 Observations du maître d'ouvrage

Par ailleurs le service instructeur par réponse mail au Commissaire Enquêteur n'a émis aucune observation sur les différents dires, exprimés durant l'enquête publique, consignés dans le PV de synthèse et évoqués lors de la réunion de synthèse le lundi 19 décembre 2016 à la DDTM des Alpes-Maritimes.

3. APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE DOSSIER, INVESTIGATIONS ET CONSULTATIONS

3.1 Analyses du Commissaire Enquêteur sur le dossier :

L'étude du dossier permet de situer cette demande dans son contexte historique et législatif, d'apprécier sa dimension technique, de mesurer son incidence socio-économique, de constater son emprise foncière et de juger de sa compatibilité avec les documents en vigueur. L'évaluation de son impact sur l'environnement est également fournie.

Toutefois je pense qu'il faut compléter ou corriger le dossier sur les points suivants :

À/ Le balisage de la ZMP

Le balisage de la ZMP constitué seulement par quatre bouées à chaque angle d'un quadrilatère de grande dimension d'environ 250x 1000m soit 25Ha est insuffisant.

En effet j'ai pu constater le matin tôt avant le début de mes permanences par journée ensoleillée que l'éblouissement est tel depuis la jetée du port qu'il n'est pas possible de voir les bouées situées à l'ouest du quadrilatère. Ceci peut expliquer qu'un navire ayant quitté le port à traversé la zone interdite pour aller en direction de St Jean-Cap-Ferrat.

Je propose de renforcer le balisage de cette zone et d'améliorer la surveillance de la ZMP.

B/ Le volet financier de la gestion de la ZMP

Le volet financier de la gestion de la ZMP n'est pas évoqué dans le dossier, il serait souhaitable d'évoquer dans le dossier :

- les moyens à mettre en œuvre par le Maître d'ouvrage pour assurer la protection et la surveillance de la ZMP ;
- les modalités de répartition des charges de fonctionnement induites par cette ZMP entre les 3 demandeurs conjoints ;
- les activités socio-économiques autour de la ZMP et les besoins en termes de gestion des activités socio-économiques autour de la ZMP ;

- les retombés sur l'activité de pêche professionnelle avec un suivi des effets positifs ou non par des indicateurs de qualité.

C/ L'augmentation des populations halieutique

L'extension de la zone à 55 Ha n'étant pas souhaitée par certains acteurs (voir annexe abandon d'extension 55 Ha), à titre de solution alternative il serait intéressant de réaliser une étude sur l'opportunité de l'augmentation du nombre de massifs immergés ainsi que son impact prévisible sur les populations à terme.

D/ Le bilan des immersions de récifs depuis 2008

Je constate que le bilan des immersions de récifs s'arrête à 2008. Il faut le compléter pour la période 2008-2016.

3.2 Investigations du Commissaire Enquêteur

J'ai procédé de mon initiative à :

- la découverte par déplacement automobile et pédestre des différents sites objet du présent projet ;
- l'analyse des documents ;
- la recherche des textes légaux ;
- questionnement de divers services.

Documents complémentaires demandés par le CE :

J'ai demandé après l'enquête au service instructeur la copie du procès-verbal de la réunion de la commission nautique locale de Villefranche-sur-Mer dont il est fait référence dans la décision préfectoral n°81/RNP/2016 du 8 mars 2016.

J'ai reçu le 2 janvier 2017 la copie du PV de la commission nautique locale du 24 mars 2016.

La lecture du PV et des cartes de la demande de modification concernant la ZIEM au secteur Ouest (plage des Marinières à Villefranche-sur-Mer) sont à mon avis compatibles et n'interfère pas avec le projet de la ZMP. L'absence de ce PV dans le dossier d'enquête publique n'est pas à mon avis préjudiciable à bonne compréhension du dossier d'enquête. J'ai annexé ce PV au dossier « Commission nautique »

3.3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations du public au responsable du projet

J'ai communiqué aux responsables du projet par courrier et par mail en date du lundi 14 décembre 2016 un procès-verbal de synthèse des observations du public.

J'ai présenté à Mr PREVOST dans les locaux de la DDTM le 19 décembre 2016 le contenu de ce procès-verbal. En pièces annexes le PV de synthèse.

La formulation des observations de ce PV constitue une synthèse des dires déposés dans le registre.

Pendant la durée de l'enquête et lors de mes permanences en mairie de Beaulieu-sur-Mer, j'ai reçu une observation orale et écrite sans pièces annexes d'une personne, numérotées R1 sur le registre d'enquête publique exprimant un avis favorable.

3.4 Examen du mémoire en réponse du responsable du projet

En date du 22 décembre 2016 le responsable du projet répond suite au PV de synthèse du Commissaire Enquêteur par mail qu'en retour il n'a aucune remarque à faire valoir.

4. ANALYSE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES, ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

4.1 Avis des personnes publiques associées

Quatre personnes publiques ont joint à leur avis des observations résumées comme suit :

- La Direction générale des finances publiques qui rappelle que la nature des occupations revête un caractère d'intérêt général et conformément aux dispositions de l'art L.212-1 du CG3P qu'il convient de maintenir la gratuité pour cette concession.
- Le commandement de la zone et de l'arrondissement maritime Méditerranée émet un avis conforme et rappelle la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site suite au conflit de la Seconde Guerre mondiale ainsi que l'éventuelle utilisation du site par les unités de la Marine Nationale en mission.
- Le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Cap Ferrat » - Maire de Beaulieu-sur-Mer précise : « ... il semble qu'un décalage de la ZMP soit souhaitable afin d'ouvrir au mouillage une partie du périmètre actuel constitué de fonds marins moins sensibles »
- L'Agence des aires marines protégées évoque :
 - Le retrait des pneumatiques (il semble au vu du dossier de présentation que le site de Beaulieu-sur-Mer n'est pas concerné) ;
 - Le bilan des immersions de récifs aurait pu être complété (suivi plus récent que 2008) ;
 - Le renforcement de la surveillance est mentionné dans le dossier, mais les moyens alloués ne sont pas clairement établis ;
 - L'élaboration d'un plan de gestion est indispensable.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Aucun avis défavorable, ni réservé, n'a été émis sur le renouvellement de la concession. Les observations intéressantes concernent, pour la plupart, les modalités de contrôle et de gestion de la ZMP de Beaulieu-sur-Mer doivent être présent en compte dans ce dossier.

4.2 Observations et questions du Public et réponses du Commissaire-Enquêteur

Analyse des dires du public :

Observation R1 :

Mr JOUSSET - 06 Beaulieu-sur-Mer est favorable au projet.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Le public au travers de cette seule observation émet un avis favorable au projet de renouvellement de la concession de la ZMP de Beaulieu-sur-Mer pour une durée de 15 ans.

4.3 Bilan des observations du public

Le public émet un avis favorable et aucun avis défavorable, ni réservé, n'a été émis sur le renouvellement de la concession par les personnes publiques associées. Les observations des personnes publiques associées concernent, pour la plupart, les modalités de contrôle et de gestion de la ZMP de Beaulieu-sur-Mer.

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

*

Commune de Beaulieu-sur-Mer

*

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du
Domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée
par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour
la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer.**

Du 7 novembre au 9 décembre 2016 inclus.

.

*

**Prescrit par arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 modifiant
l'arrêté 2016-647 du 18 août 2016**

PARTIE 2 :

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES

Commissaire Enquêteur : Henri NOUGUIER

5 - CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Concernant la présente enquête, qui s'est déroulée du 7 novembre au 9 décembre 2016 en mairie de Beaulieu-sur-Mer relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la Zone Marine de Beaulieu-sur-Mer.

Cette zone marine de 25 Ha a déjà fait l'objet de concessions successives en 1986, 1995 et 2004. La demande de renouvellement concerne le même périmètre. Les textes régissant cette concession relève du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques art L.2124-1 et suivants et R.2124-1 à R.2124-12.

Le renouvellement de la concession avec l'Etat est demandé conjointement par :

- le conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Alpes-Maritimes
- la Prud'homie des pêcheurs de Villefranche-sur-Mer ;

Mon avis est fondé sur l'ensemble des considérations suivantes :

- Sur la forme :

J'ai pris connaissance du dossier, analysé et étudié les tenants et aboutissants du projet. Je constate que le dossier d'enquête est complet et bien structuré.

J'ai rencontré les services de la Préfecture (DDTM) et échangé avec eux sur le contenu technique et juridique du dossier.

Pour avoir une vue d'ensemble du projet, j'ai visité le secteur portuaire et les plages de la commune de Beaulieu-sur-Mer face à la ZMP.

Le dossier d'enquête est établi conformément aux dispositions en particulier les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement; les articles suivants : R.2124-1 à R.2124-12 relatifs aux concessions d'utilisation Public Maritime en dehors des ports du Code

général de la propriété des personnes publiques et le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

L'historique de la zone protégée depuis 1983 et son évolution sont clairement expliqués ainsi que les objectifs du projet qui justifient la prolongation des protections de cette zone.

Les exigences légales et règlementaires relatives à la publicité de l'enquête et à la mise à disposition du public du dossier d'enquête ont été respectées :

- Les avis de presse (Nice-Matin et les Petites Affiches),
- L'affichage à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer visible de la voie publique dans la zone de projet ainsi que sur plusieurs emplacements de la commune,
- Le dépôt et le maintien du dossier d'enquête publique à la disposition du public en Mairie de Beaulieu-sur-Mer,
- L'ouverture et la clôture par mes soins du registre d'enquête réalisée dans les délais légaux,
- Les permanences annoncées se sont déroulées dans de bonnes conditions dans les locaux de la Mairie de Beaulieu-sur-Mer,
- L'affichage public a été maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Certificat établi par Monsieur le Maire de Beaulieu-sur-Mer à la fin de l'enquête publique,
- L'information a également été diffusé par voie électronique sur les sites de la préfecture et de la commune de Beaulieu-sur-Mer pendant toute la durée de l'enquête,
- Le procès-verbal de synthèse que j'ai adressé dans les délais au service de l'Etat en charge de l'instruction du dossier (DDTM 06) n'a donné lieu à aucune observation de leur part.

J'observe que le dossier d'enquête est complet et l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation dans de bonnes conditions. L'Etat et la mairie se sont donné les moyens de l'annonce de l'enquête publique dans les meilleures conditions possibles pour une information et une sensibilisation les plus efficaces possible.

- **Sur les observations du public et des personnes publiques associées :**

1/ Une seule personne du public s'est exprimée favorablement par écrit et oralement au Commissaire Enquêteur.

J'observe qu'aucune opposition n'a été émise par le public à l'encontre de l'objectif de la protection de cette zone et du renouvellement de la concession.

De ce qui précède, je considère que le public pendant la durée de l'enquête a émis un avis favorable au projet de concession.

2/ Les PPA n'ont pas exprimé d'avis défavorables. Des observations portent sur la circulation maritime et le mouillage des grands navires.

Je considère au vu de l'historique exposé et de la réglementation en vigueur que les zones de mouillages et activités balnéaires existantes sont compatibles avec la ZMP.

- **Sur le projet de concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports :**

1/ Concernant les objectifs du projet.

Le projet présente les principaux objectifs suivants :

- la restauration et la valorisation biologique d'un milieu dégradé et appauvri ;
- la protection et reconstitution de l'herbier de posidonies ;
- la constitution de zones de production halieutiques sur des fonds sablo-vaseux ;
- le soutien de la pêche professionnelle artisanale locale, par une augmentation attendue de la ressource halieutique.

La préservation des espèces et l'augmentation des ressources pour le futur sont clairement démontrées par les objectifs décrits dans le dossier de présentation.

Je suis favorable à ces objectifs, car ils vont dans le sens de la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

2/ Concernant le volet financier.

Afin d'assurer la pérennité budgétaire du projet, je recommande d'ajouter un volet financier précisant les charges de surveillance et de maintenance du site de la ZMP.

3/ Concernant le balisage de la ZMP

La zone d'une forme de quadrilatère de 1000x250 m de côté n'est balisée que par quatre bouées aux angles. J'ai constaté un matin avant ma permanence que suivant l'angle de vu les balises ne sont pas toutes visibles à cause de l'éblouissement du soleil.

Je suggère de renforcer le balisage de la ZMP par l'ajout de deux bouées supplémentaires au milieu des longs côtés de 1000m du quadrilatère de la ZMP.

4/ Concernant le bilan des 30 dernières années de concession.

L'augmentation des ressources piscicoles suite à l'implantation des récifs en 1985 est confirmée. Les analyses des observations faites sur cette concession entre 1981-1998 montrent une augmentation des ressources piscicoles. Ces ressources ont été affectées entre 2002 et 2008 en raison d'une protection insuffisante du site. La réouverture de cette réserve aux activités anthropiques en 2004 semble avoir généré des prélèvements plus ou moins importants. Depuis 2008, afin de corriger ce déclin, un renforcement de la surveillance du site a été mis en place. Le bilan des observations s'arrête en 2008.

Afin de bien visualiser l'évolution des ressources piscicoles suite à l'immersion des récifs en 1985, je suggère de compléter le bilan depuis 2008 jusqu'à la période actuelle.

La conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments sont démontrées par les retours d'expérience

Je considère pour l'intérêt général qu'il est nécessaire de continuer à protéger les espèces et leurs développements en préservant les 25 Ha de la zone marine protégée de Beaulieu-sur-Mer par la mise en place d'une nouvelle concession.

En conclusion, sur les bases de ce qui précède, je soussigné Henri NOUGUIER Commissaire Enquêteur émet un :

AVIS FAVORABLE

à l'enquête relative à l'attribution d'une concession d'utilisation du domaine Public Maritime en dehors des ports, sollicitée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la zone marine de Beaulieu-sur-Mer,

ASSORTI DES RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

- renforcer le balisage de la ZMP ;
- préciser les modalités de répartition des charges de fonctionnement de la ZMP entre les 3 demandeurs conjoints ;
- compléter le bilan des immersions de récifs postérieur à 2008.

Fait à NICE le 26 janvier 2017

Le Commissaire Enquêteur

Henri NOUGUIER

